



Liquidités a la banque lors d une succession

Par **marie jacqueline_old**, le **23/08/2007 à 18:45**

Bonjour,rrnJe suis l'unique héritière de mon père décédé il y a quelques mois. Les droits de succession ont été réglés et le notaire a reçu le quitus fiscal du service des impots. Le notaire me dit avoir envoyé ce quitus à la banque de mon père pour récupérer les liquidités qu'il doit me reverser. Depuis 3 semaines pas de nouvelles. rnEst-ce normal ? Quel délai faut-il à la banque pour faire le nécessaire ??? Y a-t-il des procédures particulières dans le droit bancaire ? Impossible d obtenir des réponses à mes questions de la part du notaire qui me dit d'attendre....rnD avance merci. Cordialement.